

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

LOGEMENT

**SUBVENTION À ALLIADÉ HABITAT
POUR L'ACQUISITION DE 24
LOGEMENTS AIDÉS AU 23 RUE
GUILLOUX**

Délibération : 11.2015.073

Transmis en préfecture le :

9 novembre 2015

Séance du : 3 novembre 2015

Compte-rendu affiché le 10 novembre 2015

Date de convocation
du Conseil Municipal : 28 octobre 2015

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Monsieur Roland CRIMIER

Secrétaire élu : Monsieur Guillaume
COUALLIER

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian
DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves
DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe
GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume
COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET,
Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT (à partir du
point 2), François VURPAS, Marie-Paule GAY,
Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe
MASSON, Pascale ROTIVEL, Nicole CARTIGNY,
Serge BALTER, Bernard GUEDON, Stéphanie
PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves
CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan
CHEDAILLE, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-
PERROT

Membres absents excusés à la séance :

Bernadette VIVES-MALATRAIT, Olivier BROSSEAU,
Anne-Marie JANAS, Aurélien CALLIGARO

Pouvoirs :

Bernadette VIVES-MALATRAIT à Isabelle
PICHERIT, Olivier BROSSEAU à Guillaume
COUALLIER, Anne-Marie JANAS à Serge BALTER,
Aurélien CALLIGARO à Jean-Philippe LACROIX

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOBERT-FIORE

Dans le cadre de la loi SRU renforcée par la loi DUFLOT du 18 janvier 2013, la Ville s'est engagée par le biais du PLU à la réalisation de logements aidés sur la commune afin de tendre aux 25% de logements exigés par la réglementation.

Par délibération n°01.2015.003 du 06 janvier 2015, elle a souscrit à la mutualisation de ses objectifs à l'échelle de la Métropole et à voir se créer 83 logements aidés sur son territoire d'ici fin 2016.

Ainsi, nombre de démarches et de négociations sont menées et conduisent à un partenariat permanent avec les promoteurs et à l'émergence de nouveaux programmes, soit mixtes favorisant le parcours résidentiel, soit complets mais à taille raisonnable tels que le présent projet 23 rue Guilloux.

MERCIER PROMOTION réalise un ensemble immobilier sis 23 rue Guilloux, composé de 24 logements et 23 places en sous-sol, ainsi que 6 places en surface. ALLIADE HABITAT s'est porté acquéreur de l'ensemble de cette résidence.

Le coût total de l'opération s'élève à 3 614 433,95 € et le plan de financement est le suivant :

LIBELLE	TOTAL	% DES COÛTS DE L'OPÉRATION
Emprunts	2 600 336,95 €	72,00%
Subventions	471 932,00 €	13,00%
Fonds Propre non Récupérables	542 165,00 €	15,00%

Le programme sera financé en 18 PLUS et 6 PLAI pour une surface utile totale de 1491,37 m².

La typologie des logements sera la suivante: 9 T2, 10 T3, 4 T4 et 1 T5.

La Ville est donc sollicitée pour une subvention à hauteur de 35 €/m², soit un montant total de 52 198 €.

Vu les articles L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2021 du Code Civil,

Vu l'article 19-2 du Code des Caisses d'Épargne,

Vu la délibération de la Communauté Urbaine du Grand Lyon en date du 16/12/2014 accordant une subvention de 369 734€,

Vu la demande de subvention d'ALLIADE HABITAT en date du 10 mars 2015,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **ACCEPTER** le versement d'une subvention d'un montant de 52 198 € pour l'acquisition de 24 logements (18 PLUS et 6 PLAI) sis 23 rue Guilloux au profit de ALLIADE HABITAT.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Maryse JOBERT-FIORE ,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 32 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVALT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROUSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

Liste des élus ayant voté CONTRE

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

Liste des élus s'étant ABSTENUS

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.